



SNU TEFI
71 Bld de Brandebourg
94200 IVRY sur SEINE
Tél : 09 80 09 23 63
snutefi.fsu@gmail.com

Syndicat National Unitaire
Travail Emploi Formation Insertion

FSU



Fédération
Syndicat
Unitaire
www.snutefifsu.fr

Lettre ouverte du SNU au directeur général de PÔLE EMPLOI

Ivry le 02 Octobre 2020

Monsieur le directeur général de Pôle emploi,

Dans le cadre de la NAO 2020, vous nous avez informés avoir obtenu des tutelles des « marges de manœuvre » permettant une augmentation de la masse salariale à Pôle emploi ; à cet effet, vous nous proposez la mise en œuvre d'un accord d'intéressement dans la branche Pôle emploi.

Notre organisation syndicale vous demande de modifier votre orientation en termes de politique salariale en proposant, en lieu et place d'un accord d'intéressement, une augmentation générale des salaires et traitements de l'ensemble des personnels.

Au-delà de l'absence de revalorisation du point de coefficient et du point d'indice depuis plusieurs années, préjudiciable au simple maintien du pouvoir d'achat, le SNU vous demande de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire que nous subissons toutes et tous depuis plus de 6 mois. A l'unisson de la plupart des acteurs sociaux de notre pays, nous pensons que cette crise va bouleverser notre environnement qu'il soit social, familial ou professionnel. Rien ne sera comme avant et il nous faut collectivement repenser l'avenir à l'aune des enseignements tirés de cette catastrophe sanitaire. Tous les salarié-es se battent pour lutter contre cette pandémie ; en première position les personnels de santé bien évidemment qui ont toutes et tous répondu présents malgré les risques pour eux-mêmes et leurs proches ; pas un n'est de trop dans ce combat qui perdure, pas un ne mérite mieux qu'un autre dans cette lutte permanente contre la mort ; mais derrière ces professions exposées en première ligne, c'est l'ensemble des services publics qui a su se mobiliser pour assurer la continuité de la vie sociale et par conséquent celle de la vie économique dans notre pays.

Pôle emploi, riche de ses 50 000 agent-es, fait partie de ces services publics fortement sollicités depuis la crise COVID et a montré, malgré les difficultés, sa capacité de mobilisation pour assurer, dans les délais imposés, le traitement des dossiers indemnisation sans délaisser pour autant l'ensemble des missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics. Le SNU tient à vous rappeler que, pendant cette période, aucune espérance d'une quelconque « récompense financière » n'a

guidé la forte implication des agent-es qui ont, chacun à leur place et avec leurs propres spécificités, contribué à la réussite de ces objectifs communs.

Pour autant, la question de la sauvegarde du pouvoir d'achat reste prégnante dans le personnel et l'absence de revalorisation des points de coefficient et d'indice est aussi vécue comme une absence de reconnaissance des capacités d'adaptation des personnels face aux fortes évolutions des identités professionnelles subies depuis plusieurs années, comme le rappelle encore récemment la cour des comptes. A cet égard, vos propositions relatives d'une part, au versement d'une prime COVID réservée à une petite partie du personnel et d'autre part, au versement d'une prime liée à l'atteinte de résultats fortement corrélés à des facteurs exogènes à Pôle emploi, ne nous paraissent pas être de nature à répondre aux forts enjeux de cohésion sociale et de solidarité portés par l'ensemble de la société civile et politique depuis le début de la crise.

Nous vous invitons donc à envisager avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise de réorienter les marges de manœuvres budgétaires dont vous disposez pour les consacrer à une revalorisation générale des salaires et traitements des 50 000 agent-es de Pôle emploi qui, pour chacun d'entre eux, contribuent quotidiennement à la réussite de nos missions.

Dans l'attente recevez, monsieur, nos salutations syndicales

Pour le SNU TEFI POLE EMPLOI FSU

Les Déléguées Syndicales Centrales

Delphine Cara/Céline Lambert